

Loi constitutionnelle de 1982

consentis à l'intérieur de la négociation de l'entente de la baie James.

On a, dans cette région-là encore, au niveau de la baie d'Ungava, la société Air Inuit qui est aussi gérée par les Inuit du milieu. Alors ce qu'il faut, monsieur le Président, c'est dans le cadre des diverses conférences constitutionnelles s'assurer que la formation et l'information seront non seulement disponibles, mais que les moyens seront bien déterminés pour que les jeunes, parce qu'ils ne sont pas nombreux quand même les autochtones, et c'est important que les jeunes puissent prendre de plus en plus de place dans les milieux scolaire, collégial, ou universitaire, pour que ces leaders-là puissent discuter sur un pied d'égalité au niveau de la connaissance avec les gens qui les entourent.

Cela est extrêmement important, parce que même si nous avons des projets de loi ou une résolution constitutionnelle qui garantit des droits, il est fondamental que ces droits-là soient décrits, écrits, et pensés par les autochtones eux-mêmes, et soient défendus et vécus par eux avec le même niveau de connaissances que les gens qui les entourent.

Il s'agit d'examiner les négociations avec des Indiens, soit des Montagnais, ou des Naskapis ou les Dénés, pour voir la batterie d'avocats de Blancs qui entourent ces gens-là. Et souvent lorsqu'on discute directement avec les premiers habitants de ce pays, on se rend compte que, finalement, c'est très simple ce qui est demandé, mais tout est grandement compliqué par l'espèce d'appareil juridique qui entoure tout cela. Et je ne suis pas sûr que tous ces avocats, tous ces hommes et ces femmes de loi qui entourent les premiers habitants de ce pays, font avancer rapidement la cause des autochtones. Je pense qu'on doit, de façon bien consciente, s'assurer que nos jeunes et les plus âgés soient formés au niveau de la connaissance pour discuter sans intermédiaire avec les Blancs, véritablement de personne à personne, de gré à gré, sans complexe d'infériorité. C'est souvent cela qui a caractérisé nos discussions avec les premiers habitants du pays, c'est-à-dire avec un complexe de supériorité de Blancs, et nous discutons toujours de supérieur à inférieur avec les autochtones, de sorte que les rapports ont été faussés à l'origine. Or il est important que ce rapport que nous voulons et que nous devons rendre égal au niveau des statuts le soit au niveau des connaissances. Et cela suppose information et formation, monsieur le Président.

Un quatrième élément que j'aimerais ajouter, même si le temps passe rapidement, c'est la géographie des lieux. J'ai toujours admiré, en visitant la circonscription de Manicouagan et en visitant le Canada avec le Comité des transports et divers autres comités, jusqu'à quel point les autochtones ont été capables de modeler ce pays-là avec leur culture, leurs traditions, et leur être propre. Et il est très important que, dans le cadre d'une discussion qui va avoir lieu et alors que le ministre de la Justice présente sa résolution, les autochtones aient beaucoup de place dans le pays. Je ne suis pas certain que le système de réserves que nous avons actuellement soit la meilleure formule. Il faudrait demander aux autochtones eux-mêmes ce qu'ils veulent à ce sujet, parce qu'on a créé des réserves en pensant que c'était peut-être bon pour garder les autochtones dans un même lieu, mais on leur a imposé des traditions et des méthodes de vie de Blancs et en ce faisant on a imposé une culture qui n'est pas celle de l'autochtone.

C'est sûr que pour ceux qui vivent à Caughnawaga ou qui peuvent vivre au village Huron ou dans d'autres endroits à Vancouver ou en Alberta, pour ceux qui sont peut-être devenus des citoyens, notre style a peut-être été adoptée, mais si on veut préserver les droits et la nature même de l'autochtone, et si celui-ci veut vraiment protéger sa tradition, son passé et toute sa sociologie, je pense qu'on devra s'assurer que le territoire canadien est un territoire disponible pour tous les autochtones, c'est vraiment important. Cela ne veut pas dire de renoncer pour eux comme pour nous aux droits ou au style de vie qui est commun aux deux parties, il s'agit simplement d'être complémentaire dans la façon de vivre. Et quand je dis ceci, je pense aux diverses rivières à saumon ou d'autres sortes de poissons, ou encore je pense à la chasse aux divers gibiers. Je pense, monsieur le Président, qu'il est tout à fait anormal que dans le pays actuellement nous établissions des territoires très limités avec un nombre incroyable de permis qu'un autochtone doit posséder sur lui s'il veut faire une chasse ou une pêche ou une trappe artisanale. Ce que les autochtones nous demandent... et moi je me souviens il y a deux ans, les Montagnais de La Romaine étaient pris à 300 milles au nord de La Romaine, dans le Labrador, et il a fallu envoyer les Forces armées en hélicoptères pour les chercher parce que l'hiver n'était pas ce qu'il était normalement, c'est-à-dire que manquant de neige et de la température de la saison, le gibier était plutôt rare et les Indiens ont manqué de nourriture, et il a fallu aller les chercher rapidement. Ces Indiens-là on les oblige à suivre toutes sortes de règlements, et à détenir toutes sortes de permis pour vivre comme leurs ancêtres le faisaient, et je pense que dans le cadre des discussions constitutionnelles qui vont s'amorcer, on devra être très circonspect pour s'assurer qu'on donne la liberté à l'autochtone de se réaliser sur le plan de la chasse, de la tradition, des soins médicaux, des arts, car cela est extrêmement important.

Alors je termine parce que mon temps de parole est écoulé, mais je veux simplement encore une fois féliciter le gouvernement, les autochtones et les provinces qui actuellement ont réussi à s'entendre pour amorcer des discussions complètes au niveau de la Constitution en ce qui a trait aux droits des hommes et des femmes autochtones; je félicite les neuf provinces qui ont déjà souscrit à cette initiative, mais j'espère que le Québec en fera autant rapidement, et que ces délibérations vont déboucher sur un mieux-être pour tous les autochtones, et à ce moment-là tout le Canada s'en portera mieux, monsieur le Président.

● (1740)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le président devrait donner la parole à un député à sa gauche. Cependant, je rappelle à la Chambre que le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) a déjà pris la parole dans ce débat. Il pourra le faire à nouveau avec le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Je remercie la Chambre de me donner quelques minutes et je serai assez bref, monsieur le Président. Je voudrais vous signaler brièvement ce qui a été dit au comité permanent qui a reçu cette résolution lundi. Nous l'avons examinée lundi soir de même que mardi. Je crois que la Chambre, ainsi que le Sénat peuvent se rendre